

## **Communiqué de presse**

---

Audiolux a annoncé le 6 mars 2007 qu'il proposera à ses actionnaires de racheter leurs titres contre un paiement en actions SES et RTL Group actuellement détenues par Audiolux et que le reste du portefeuille sera converti en une soulte en espèces (Offre Publique de Rachat d'Actions, OPRA). Audiolux procédera à l'annulation des actions rachetées.

Foyer S.A. à travers sa filiale à 100% Foyer Assurances S.A. est détentrice de 155 200 parts Audiolux. Dans le cas où Foyer Assurances S.A. acceptait l'offre de rachat que Audiolux émettra, Foyer S.A. enregistrerait dans ses comptes consolidés une plus-value évaluée à EUR 22,53 millions, net d'impôts, sur base de la valeur nette par titre au 20.02.2007 de EUR 222 communiquée par Audiolux. La plus-value latente pour ce poste telle que figurant dans le bilan consolidé de Foyer S.A. au 31.12.2006 s'élevait à EUR 8,42 millions.

Leudelange, le 4 avril 2007  
Pour le conseil d'administration

François TESCH  
Président